

**ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE  
HABITABLES 2017-2020**

**Trophée des Multicoques**

Du mardi 28 au vendredi 31 août 2018

La Trinité sur Mer

Organisé par l'Association Trophée des Multicoques

Grade 5A

**1. REGLES**

**1.4** Coucher du soleil : 21h00 (TU+2) et du lever du soleil : 07h30 (TU+2)

**1.5** Catégorie de RSO applicables : voir Avis de course.

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

**2.1** Le tableau officiel d'information est situé à proximité du local SNSM près de la Capitainerie

**2.2** Avis mis en ligne sur le site : <http://www.tropheedesmulticoques.com>

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

**4.1** Le mât de pavillons est situé à proximité de la capitainerie

**4.2** 45 mns entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement.

**5. PROGRAMME DES COURSES**

**5.1** Pour chaque jour de course, 01 course est prévue.

**5.2** Le signal d'avertissement pour le premier groupe chaque jour sera fait à 10h30.

**5.3** Le dernier signal d'avertissement le dernier jour de course programmé ne sera pas fait après 13h

**6. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont :

Groupe 1 : Flamme numérique N°1

Groupe 2 : Flamme numérique N°2

Groupe 3 : Flamme numérique N°3

Groupe 5 : Flamme numérique N°5

**8. LES PARCOURS**

**8.1** Les parcours seront des parcours côtiers décrits en « Annexes Parcours ».

**8.2** Les parcours à effectuer seront annoncés par le Comité de course sur le canal de course VHF au plus tard au signal d'avertissement du Groupe concerné.

**9. MARQUES**

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouées cylindriques jaunes siglées SNT	Voir Annexes Parcours	Bouée cylindrique jaune siglée SNT

**10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Sont considérées comme des obstacles les zones de baignade protégées, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes les zones interdites à la navigation précisées en **Annexe 3 « ZONES INTERDITES »**

Il est de la responsabilité des skippers de connaître les zones interdites ou réglementées.

**11. LE DEPART**

**11.1** La ligne de départ sera définie par le coté tribord d'une bouée cylindrique jaune siglée SNT et le coté bâbord d'une bouée cylindrique jaune siglée SNT. Un bateau comité sera mouillé à l'extérieur de la ligne de départ à proximité de la marque tribord.

**11.2:** Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec un signal d'avertissement envoyé 6 minutes avant le signal de départ.

**11.3 Rappel individuel :**

Les concurrents OCS seront prévenus au plus tôt 1 minute après le signal de départ par VHF sur le canal de la course, et/ou par un bateau du Comité de course (cela modifie RCV 29.1). L'absence d'émission ou de réception VHF ne pourra donner lieu à une demande de réparation. (Ceci modifie la RCV 62.1)

En cas de rappel individuel, le pavillon « X » restera envoyé jusqu'à ce que tous les bateaux OCS soient revenus entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, mais pas plus de 15mn après le signal de départ temps d'ouverture de ligne, précisé ci-dessous. Ceci modifie la RCV 29.1.

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 mns après son signal de départ sera classé DNS.

**13. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera située à proximité du haut-fond de la Souris et sera définie par une bouée cylindrique jaune siglée SNT à laisser à tribord et un bateau comité à laisser à bâbord.

**14. SYSTEME DE PENALITE**

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

**14.2 Pénalités de remplacement**

Une infraction à une règle autre que celles du chapitre 2 des RCV pourra après instruction être pénalisée à la discrétion du Jury, sauf notification contraire des présentes I.C. et des règles de classe.

**14.3 Infraction aux règles du RIPAM**

Quand les règles du RIPAM remplacent les RCV, les RCV 44.1 et 44.2 ne s'appliquent pas.

**14.4 Infraction aux règles de respect des zones interdites**

Un bateau naviguant dans une zone interdite définie dans l'annexe 3 recevra après instruction une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification. Ceci modifie la RCV 48.2, [DP]

**14.5 Rappel individuel et pénalités de départ :**

- RCV 29.1 et 30.1 non réparée : pénalité de 1 heure sans instruction (DPi)
- RCV 30.2 réparée : pénalité de 2 heures sans instruction. Non réparée : pénalité de 5 heures sans instruction (DPi)
- RCV 30.3 : pénalité de 5 heures sans instruction. (Dpi)

**15. TEMPS LIMITES**

Temps limite pour finir après le premier : la ligne d'arrivée sera fermée chaque jour à 17h30.

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1 Le secrétariat du jury est situé dans le local de la SNSM à proximité de la Capitainerie.

16.2 Le temps limite de réclamation est de 60mns après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour.

16.3 La salle du jury est située dans le local de l'Office du Tourisme de la Mairie de la Trinité sur Mer.

**17. CLASSEMENT**

17.1 01 course devra être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées : Aucune course ne sera retirée.

17.3 Le calcul du temps compensé des Multicoques du Groupe 3 sera fait selon le système : Temps / Temps de la jauge Multi 2000.

Les coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés seront affichés à 17H le Lundi 27/08/28.

## 18. REGLES DE SECURITE

18.1 Canal VHF utilisé en course : VHF 72

La double veille sur les canaux 16 et 72 est obligatoire sur toute la durée de l'épreuve. En cas de défaut technique la veille sur le canal 16 est prioritaire.

18.2 **Transpondeur AIS :**

Les bateaux doivent être équipés d'un transpondeur AIS en état de marche. Le transpondeur AIS devra rester en veille émission/réception pendant le Trophée des Multicoques.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 **Contrôle de jauge :** Des contrôles de jauge et / ou du matériel de sécurité pourront être effectués à tout moment sans préavis par un contrôleur d'équipement à la demande du jury, du comité de course ou de la direction de course.

## 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

La publicité fournie par l'AO doit être portée selon les conditions suivantes :

21.1 : En course : Pavillon « Trophée Multicoque – Le Télégramme » dans les haubans coté tribord.

21.2 Au port dès réception, dans le chenal de La Trinité sur Mer et dès la ligne d'arrivée franchie jusqu'à la fin du Trophée des Multicoques :

- 1 grand pavillon « Trophée Multicoque – Le Télégramme »
  - Plusieurs pavillons "partenaires" : DÉPARTEMENT MORBIHAN, REGION BRETAGNE, TROPHEE MULTICOQUE.)

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par le pavillon « Trophée Multicoque – Le Télégramme ».

## 23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par le pavillon « Trophée Multicoque – Le Télégramme ».

## 27. PRIX

Un Trophée sera attribué au vainqueur de chaque groupe.

### **Arbitres désignés :**

Président du comité de course : Jean Gabriel LE CLEAC'H

Président du jury : Claude PETIT

(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime\\_Appel.pdf](http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf)

**ANNEXE 1 ZONES DE COURSE**

*Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course*

**ANNEXE 2 PARCOURS**

<b>Marque</b>	<b>Latitude</b>	<b>Longitude</b>
Arr Trophée des Multiques	47°32,000 N	003°01,935 W
Basse du chenal	47°25,903 N	003°04,128 W
BASSE MELITE	47°38,834 N	003°25,519 W
BASSE NOUVELLE	47°26,915 N	003°01,988 W
BIRVIDEAUX	47°29,128 N	003°17,525 W
Bonen	47°20,510 N	002°50,430 W
Bonen Bras	47°24,266 N	002°59,878 W
Bsse Capella	47°15,618 N	002°42,789 W
BsseCariou	47°26,923 N	003°06,379 W
BsseMilieu	47°25,872 N	003°04,108 W
Bugalet	47°31,243 N	003°05,473 W
Buisson	47°31,654 N	002°58,497 W
Cardinaux	47°19,215 N	002°50,136 W
Chimere	47°28,840 N	002°53,950 W
Cohfournik	47°19,490 N	002°49,690 W
Dpt Trophée des Multicoques	47°32,004 N	003°01,954 W
EDOUARD DE COUGY	47°37,855 N	003°23,945 W
Galères	47°18,760 N	003°02,760 W
Gou_ Vas Nord	47°26,256 N	003°05,324 W
GOUE VAS SUD	47°25,764 N	003°04,927 W
GoueVasEST	47°26,250 N	003°04,258 W
La Recherche	47°25,560 N	002°50,380 W
La Vieille	47°24,130 N	002°56,980 W
Le Grd Coin	47°24,442 N	003°00,258 W
Le Pouilloux	47°27,874 N	003°08,010 W
Le Rat	47°32,804 N	003°01,770 W
Le Rouleau	47°23,669 N	003°00,308 W
LES CHATS	47°35,724 N	003°23,635 W
LES POULAINS	47°47,688 N	004°03,477 W
Meaban	47°30,769 N	002°56,216 W
Myticole	47°25,040 N	002°56,640 W
MyticoleEST	47°24,639 N	002°54,616 W
MyticoleSE	47°24,050 N	002°55,599 W
MyticoleSW	47°24,278 N	002°56,863 W
N QUIBERON	47°29,634 N	003°02,582 W
Neteignouse	47°26,546 N	003°01,867 W
Nord Poulains	47°23,680 N	003°14,880 W
Pen Men	47°43,564 N	003°57,195 W
port haliguen	47°29,382 N	003°05,545 W
Poulains	47°23,440 N	003°16,670 W
Pte de l'Echelle	47°16,286 N	003°04,976 W

**Parcours 1 – 13 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Bugalet	à contourner et laisser à bâbord
Sud Quiberon Card SUD	à contourner et laisser à bâbord
Port Haliguen Card SUD	à contourner et laisser à Tribord
Bugalet	à contourner et laisser à Tribord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 2 – 26 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Rocher de la Vieille	à contourner et laisser à bâbord
Chimère Card SUD	à contourner et laisser à bâbord
Port Haliguen Card SUD	à contourner et laisser à Tribord
Bugalet	à contourner et laisser à Tribord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 3 – 20 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Rocher de la Vieille	à contourner et laisser à tribord
Sud Quiberon Card SUD	à contourner et laisser à Tribord
Bugalet	à contourner et laisser à Tribord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 4 – 11 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Port Haliguen Card SUD	à contourner et laisser à bâbord
Buisson de Méaban Card SUD	à contourner et laisser à bâbord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 5 – 18 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Nord Quiberon card Nord	à contourner et laisser à tribord
Port Haliguen Card SUD	à contourner et laisser à Tribord
Bouée de départ	à contourner et laisser à Tribord
Sud Quiberon Card SUD	à contourner et laisser à tribord
Port Haliguen Card SUD	à contourner et laisser à Tribord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 6 – 46 milles Tour de Belle Ile par l'EST**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Chenal de la Teignouse	Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter
Les Galères Card EST	à contourner et laisser à tribord
Belle Ile	à contourner et laisser à Tribord
Card W des Poulains	à contourner et laisser à tribord
Chenal de la Teignouse	Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 7 – 46 milles Tour de Belle Ile par l'OUEST**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Chenal de la Teignouse	Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter
Card W des Poulains	à contourner et laisser à bâbord
Belle Ile	à contourner et laisser à bâbord
Les Galères Card EST	à contourner et laisser à bâbord
Chenal de la Teignouse	Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 8 – 40 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Les Grands Cardinaux	à contourner et laisser à tribord
Les Galères Card EST	à contourner et laisser à tribord
Chenal de la Teignouse	Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter
Port Haliguen Card SUD	à contourner et laisser à Tribord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 9– 38 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Chenal de la Teignouse	Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter
Les Galères Card EST	à contourner et laisser à bâbord
Les Grands Cardinaux	à contourner et laisser à bâbord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 10 – 27 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Buisson de Méaban - Card SUD	à contourner et laisser à tribord
La Chimère Card SUD	à contourner et laisser à tribord
La Recherche Card SUD	à contourner et laisser à tribord
Rocher de la Vieille	à contourner et laisser à tribord
Sud Quiberon Card SUD	à contourner et laisser à tribord
Bugalet	à contourner et laisser à tribord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 11 – 27 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Bugalet	à contourner et laisser à bâbord
Sud Quiberon Card SUD	à contourner et laisser à bâbord
Rocher de la Vieille	à contourner et laisser à bâbord
La Recherche Card SUD	à contourner et laisser à bâbord
La Chimère Card SUD	à contourner et laisser à bâbord
Buisson de Méaban - Card SUD	à contourner et laisser à bâbord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 12 - 93 milles - Groix par Basse Capella**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Basse Capella Card W	à contourner et laisser à tribord
Les Galères Card EST	à contourner et laisser à tribord
Belle Ile	à laisser à bâbord
Ile de Groix	à contourner et laisser à tribord
Chenal de la Teignouse	Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

**Parcours 13 - 49 milles**



Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Basse Capella Card W	à contourner et laisser à tribord
Les Galères Card EST	à contourner et laisser à tribord
Chenal de la Teignouse	Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

### **Parcours 14 - 54 milles – Tour de Belle Ile par les Cardinaux**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Les Grands Cardinaux	à contourner et laisser à tribord
Belle Ile	à contourner et laisser à Tribord
Card W des Poulains	à contourner et laisser à tribord
Chenal de la Teignouse	Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

### **Parcours 15 - 82 milles - Groix par les Cardinaux**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Les Grands Cardinaux	à contourner et laisser à tribord
Les Galères Card EST	à contourner et laisser à tribord
Belle Ile	à laisser à bâbord
Ile de Groix	à contourner et laisser à tribord
Chenal de la Teignouse	Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

### **Parcours 16 - 15 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Sud Quiberon Card SUD	à contourner et laisser à bâbord
Buisson de Méaban Card SUD	à contourner et laisser à bâbord
Nord Quiberon Card NORD	à contourner et laisser à tribord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

### **Parcours 17 - 11 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Buisson de Méaban Card SUD	à contourner et laisser à tribord
Nord Quiberon Card NORD	à contourner et laisser à tribord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

### **Parcours 18 - 26 milles**

Ligne de départ	à proximité de « Roche Souris »
Bugalet	à contourner et laisser à bâbord
Sud Quiberon Card SUD	à contourner et laisser à bâbord
La Chimère Card SUD	à contourner et laisser à tribord
Rocher de la Vieille	à contourner et laisser à tribord
Ligne d'arrivée	à proximité de « Roche Souris »

### **Parcours 19 - 487 milles**

Ligne de départ à proximité de « Roche Souris »  
 Les Grands Cardinaux à contourner et laisser à tribord  
 Bouée Virtuelle N°2 (\*) à contourner et laisser à tribord  
 Bouée Virtuelle N°1 (\*) à contourner et laisser à tribord  
 Canal de la Teignouse Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter  
 Ligne d'arrivée à proximité de « Roche Souris » (\*) Les « waypoints » des bouées  
 Virtuelles N°1 et N°2 seront déplacés en fonction des conditions météo et des routages prévisionnels.  
**Le temps prévu pour effectuer ce parcours doit se rapprocher de 24H00.**

### Parcours 20 - 502 milles

Ligne de départ à proximité de « Roche Souris »  
 Les Grands Cardinaux à contourner et laisser à tribord  
 Bouée Virtuelle N°1 (\*) à contourner et laisser à bâbord  
 Bouée Virtuelle N°2 (\*) à contourner et laisser à bâbord  
 Canal de la Teignouse Marques latérales du chenal de la Teignouse à respecter  
 Ligne d'arrivée à proximité de « Roche Souris »  
 (\*) Les « waypoints » des bouées Virtuelles N°1 et N°2 seront déplacés en fonction des conditions météo et des routages prévisionnels.  
**Le temps prévu pour effectuer ce parcours doit se rapprocher de 24H00.**

## ANNEXE 3 : Zones interdites à la navigation

### 3.1 Zone des buissons de Méaban

Zone située côté Nord Est de la droite reliant l'île de Méaban, la cardinale Sud « buisson de Méaban », la cardinale Ouest « Roche Révision » et le rocher du Mousker

### 3.2 Zone mytilicole en baie de Quiberon

Zone mytilicole : quadrilatère défini par les 4 bouées dont les coordonnées sont les suivantes :

Bouée Cardinale Est	47°24.89 N	002°56.21 W
Marque spéciale « La Houataise 04.0 »	47°24.40 N	002°56.63 W
Marque spéciale « La Houataise 01.0 »	47°24.50 N	002°56.89 W
Bouée Cardinale Nord	47°25.03 N	002°56.63 W

## ANNEXE W : REGLES POUR CONTOURNER DES WAYPOINTS

### W1 Modification aux Définitions :

#### W1.1 Modification de la définition « *Prendre le départ* » :

**Prendre le départ** Un bateau *prend le départ* quand, ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque, équipage ou équipement, coupe la ligne de départ en direction du parcours.

#### W1.2 Ajout d'une nouvelle définition « *waypoint* » :

**Waypoint** Une position, autre qu'une marque, décrite par ses coordonnées en Latitude et Longitude qu'un bateau doit laisser d'un côté donné pour effectuer le parcours.

### W2 Ajout d'une nouvelle règle 18.5 dans le chapitre 2 des RCV :

#### 18.5 PLACE POUR PASSER UN WAYPOINT

(a) La règle 18.5 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser un *waypoint* du même côté et qu'au moins l'un d'eux s'en approche. Cependant, quand la règle 20 s'applique, la règle 18.5 ne s'applique pas.

(b) Quand des bateaux *engagés* s'approchent d'un *waypoint* pour le passer d'un côté requis, le bateau à l'extérieur doit donner au bateau à l'intérieur la place pour passer le *waypoint*, sauf si le bateau à l'extérieur a été incapable de donner de la place depuis le moment où l'engagement a commencé.

(c) Si le bateau à l'intérieur a un doute raisonnable sur la *place* dont il dispose pour passer le *waypoint*, il peut en conséquence héler le bateau à l'extérieur. Le bateau à l'extérieur doit alors donner au bateau à l'intérieur davantage de place, sauf s'il est incapable de le faire.

### W3 Modification de la RCV 28 : Effectuer le parcours

28.1 Un bateau doit *prendre le départ*, effectuer le parcours décrit dans les instructions de course et finir. Ce faisant, il peut laisser d'un côté ou de l'autre une *marque* ou un *waypoint* qui ne commence pas, ne délimite pas ou ne termine pas le bord sur lequel il navigue. Après avoir *fini*, il n'a pas besoin de franchir complètement la ligne d'arrivée.

28.2 Un fil représentant le sillage d'un bateau à partir du moment où il commence à s'approcher de la ligne de départ depuis le côté pré-départ pour *prendre le départ* jusqu'à ce qu'il ait *fini* doit, s'il est tendu,

- (a) passer chaque *marque* ou *waypoint* du côté requis et dans l'ordre correct
- b) toucher chaque *marque* ou *waypoint* à contourner, et
- (c) passer entre les *marques* ou les *waypoints* d'une porte depuis la direction de la *marque* ou du *waypoint* précédent. Il peut corriger toute erreur pour respecter cette règle, tant qu'il n'a pas *fini*.

28.3 Les instructions de course peuvent préciser les critères permettant de déterminer si un bateau a contourné ou passé un *waypoint* du côté requis.

### W4 Détermination électronique de la position

Quand des données provenant de systèmes électroniques de détermination de la position sont utilisées pour déterminer la position d'un bateau afin de vérifier le respect des règles, les données issues du système de navigation principal de ce bateau prévaudront.